



## UNE BLAGUE DE TRES MAUVAIS GOUT

Si exercer notre métier n'est pas toujours facile et que nous sommes tous d'accord pour dire que parfois la détente et l'humour sont les bienvenus, il y a tout de même des limites à ne pas franchir, particulièrement pour un personnel assermenté du Ministère de la Justice.

### **IL SEMBLERAIT QU'A VILLENAUXE LA GRANDE, CERTAINS NE L'AIENT PAS ENCORE COMPRIS**

Mardi, après un mouvement au Quartier Disciplinaire effectué par les agents et le Premier surveillant rue, et alors que le Gradé venait de refermer la grille, avec le détenu à l'intérieur de la cellule, l'Officier en charge du secteur a souhaité s'entretenir avec ce détenu à travers la grille.

Il est donc entré dans la cellule. Sitôt le pas de porte franchi, celle-ci a été refermée sans ménagement par le Premier Surveillant. Malgré la stupeur, l'officier a réussi à garder son calme et à ne pas perdre la face devant le détenu, mais les secondes qu'il a passées, pris au piège, lui ont semblé interminables ... Fort heureusement, le détenu, un MOS, n'était pas vindicatif, car l'officier n'aurait pas pu se soustraire à des crachats, jet d'urine, ou tentative de coup avec une arme par destination.

Il a ensuite fallu qu'il tape à la porte pour qu'un agent vienne lui ouvrir.

Quand l'officier a demandé des comptes au Premier surveillant, celui-ci a mis la faute sur le dos d'un surveillant, avant de reconnaître que c'était bien lui le coupable, suite aux protestations de l'agent accusé à tort.

### **UN TEL COMPORTEMENT EST INADMISSIBLE, D'AUTANT PLUS DE LA PART D'UN MEMBRE DE L'ENCADREMENT**

Le code pénal est très clair pour qualifier cet acte : il s'agit d'une séquestration, peu importe la durée pendant laquelle la victime a été empêchée de circuler !

**L'UISP FO JUSTICE GRAND EST** apporte tout son soutien à l'officier victime de cette blague ignoble.

Le directeur de l'établissement souhaite traiter cet incident dans le cadre d'une médiation entre les différentes parties. Cela sonne également comme une très mauvaise blague.

Pour **L'UISP FO JUSTICE GRAND EST**, c'est devant les tribunaux, mais également une commission de discipline que ces faits doivent être traités et sanctionnés !

Mail : uispfo-est@hotmail.com

Tel :

UISP FO Justice Strasbourg

Le : 27 01 2023

